

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 4 septembre 2009
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

EXCUSE : M. DANJON Frédéric

LA SEANCE EST OUVERTE

**Conseil de Développement Durable - Convention avec l'Université de Bordeaux
3 portant délégation de Mme la Présidente - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0882 du 23 novembre 2007, la Communauté Urbaine a défini les nouvelles orientations du Conseil de Développement Durable (C2D), tant en ce qui concerne les objectifs que notre établissement souhaite fixer à cette instance qu'en ce qui touche à son organisation et à ses moyens.

A ainsi été réaffirmé le principe d'une plus grande autonomie, passant notamment par la nomination, pour une durée de 3 ans, d'un Président n'exerçant aucun mandat politique, et par la possibilité d'autosaisine du C2D.

De plus, ces nouvelles orientations ont confié au C2D un rôle accru en matière d'évaluation, de veille et d'intermédiation, confortant ainsi sa place dans l'élaboration des stratégies d'agglomération.

Enfin, la composition du C2D a été modifiée afin de lui donner les moyens de cette ambition, par l'élargissement de son assemblée plénière à 160 membres et par la création d'un Bureau du C2D.

L'ensemble de ces évolutions représente pour la Présidence du Conseil de Développement une charge de travail non négligeable, difficilement compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle à plein temps.

C'est pourquoi il est envisagé de rechercher un dispositif permettant à la personne assumant la Présidence du C2D de réduire son activité professionnelle pour consacrer le temps nécessaire à sa mission auprès de la CUB, sans perte de revenu, et sans remettre en cause son autonomie à l'égard de notre établissement public.

En l'espèce, la Présidence du Conseil de Développement a été confiée, depuis juin 2008, à Mme Fabienne BRUGERE, professeure de philosophie à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles 11 et suivants du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux

enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, la Communauté pourrait signer, avec l'Université Michel de Montaigne, une convention de délégation concernant Mme BRUGERE, dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- délégation de Mme BRUGERE à mi-temps auprès de la CUB ;
- convention applicable à compter du 1^{er} octobre 2009, pour la durée restante du mandat de la Présidente ;
- versement par la CUB à l'Université d'une contribution égale à la moitié de la rémunération de Mme BRUGERE et aux charges afférentes.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution prévue par la convention seront prélevés au chapitre 011 – article 6218 du budget principal.

Compte tenu des divers éléments exposés, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 une convention de délégation de Mme Fabienne BRUGERE auprès de la Communauté Urbaine, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la contribution communautaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 SEPTEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 16 SEPTEMBRE
2009

M. BERNARD SEUROT